



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 À 19H30

Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière**

1.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 722-22 concernant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'année 2022

#### **2. Commission des loisirs, Culture et Vie communautaire**

2.1 Dépôt d'une demande au programme de soutien aux politiques familiales municipales

Deuxième période de questions

Levée de la séance extraordinaire

Le directeur général,

Richard Joyal, B.A.A., OMA



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, lundi le 13 décembre 2021, à 19h30.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette  
Pierre Le Blanc  
Mona Beaulac

Marie-Pier Tougas  
Marie-Josée Lamothe

Est absent : Le conseiller Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent, Monsieur Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier.

21-12-406

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

21-12-407

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 10 décembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

21-12-408

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 722-22 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2022**

La conseillère Mona Beaulac donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement 722-22 décrétant l'imposition des taux de taxation et de compensations des différents services pour l'année 2022, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ce même conseiller dépose le projet dudit règlement 722-22 concernant l'imposition des taux de taxation et de compensations des différents services pour l'année 2022.

ADOPTÉE

21-12-409

**Autorisation à déposer une demande d'aide financière au programme de soutien aux politiques familiales municipales**

Considérant qu'un appel de projets 2021-2022 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales a été lancé;

Considérant la volonté du conseil de la Ville de Bedford de mettre à jour sa politique familiale municipale dans un délai d'au plus 24 mois suivant la signature du protocole d'entente avec le ministère de la Famille;

Considérant que la Ville de Bedford veut améliorer la qualité de vie des familles sur son territoire;

Considérant que dans le cadre de la mise sur pied du Programme de soutien aux politiques familiales municipales, la Ville de Bedford veut formuler une demande d'aide financière au ministère de la Famille, afin de mettre à jour sa politique et assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite créer un contexte favorable pour mobiliser toutes les ressources municipales afin d'offrir aux familles un milieu de vie sain et agréable;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

D'autoriser monsieur Richard Joyal, directeur général, à signer au nom de la Ville de Bedford tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;

De confirmer que madame Mona Beaulac est l'élue responsable des questions familiales;

De confirmer l'engagement de la Ville à déboursier sa part des coûts admissibles au projet, soit trente pour cent (30 %) de l'octroi de l'aide financière qui pourra être octroyée en vertu du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (pour un montant maximum global octroyé de 6 440 \$), et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers;

Que si l'aide financière est octroyée, que les sommes payables soient prévues au budget d'opération lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune des années.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 10 décembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

21-12-410

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que la séance soit levée à 19h34

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, Maire

---

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier